



Bruxelles, le 13 juin 2012

À l'attention de Monsieur Melchior Wathelet,  
Secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie et à la Mobilité,  
Rue de la Loi 51,  
1040 Bruxelles

**Objet: Stratégie de l'Union européenne en matière d'énergies renouvelables après 2020**

Monsieur Melchior Wathelet, Secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie et à la Mobilité,

Au cours du Conseil européen Transports, télécommunications et énergie du 15 juin prochain, la Commission européenne présentera sa Communication sur l'état des lieux des énergies renouvelables au niveau européen, qui vise à lancer le débat sur la stratégie européenne en matière d'énergies renouvelables après 2020. Nous accueillons favorablement la volonté d'une politique européenne ambitieuse en matière d'énergies renouvelables après 2020, mais nous inquiétons particulièrement du fait que la Commission ignore les impacts de la promotion des agrocarburants sur la sécurité alimentaire et l'accès à la terre de millions de personnes dans les pays en développement, et cela en totale contradiction avec les obligations des Etats Membres en matière de droits de l'homme.

D'après le document de Travail des Services accompagnant la Communication, les agrocarburants dérivés de cultures alimentaires constituent aujourd'hui 90 % des énergies renouvelables utilisées dans le secteur des transports et cette situation restera virtuellement inchangée (88 %) en 2020. Cela est la conséquence de l'objectif d'incorporation de 10 % d'énergies renouvelables dans les transports d'ici 2020, tel qu'inscrit dans la Directive sur les énergies renouvelables de 2009. Cet objectif constitue donc dans les faits un mandat de développement des agrocarburants. Or la contribution à large échelle des agrocarburants à la volatilité des prix alimentaires, et ce faisant à la faim, est à ce point incontestable qu'elle a conduit diverses institutions internationales – incluant la Banque mondiale, le FMI et la FAO – à recommander aux gouvernements du G20 d'abolir les mandats et subsides visant à les développer. Par ailleurs, le développement à large échelle des agrocarburants favorise l'insécurité alimentaire en exerçant une pression accrue sur des millions d'hectares de terres en Afrique, Asie,

Amérique latine et ailleurs dont dépendent de très nombreuses communautés locales pour assurer leurs moyens de subsistance. Une récente étude de la Coalition Internationale de la Terre (ILC – International Land Coalition) suggère que près de 60 % des acquisitions de terre à large échelle au niveau mondial (près de 70 % en Afrique) sont motivées par le développement des agrocarburants<sup>1</sup>. Et tout cela sans que la lutte contre le changement climatique s'en trouve renforcée. De plus en plus d'études mettent en effet en doute l'intérêt des agrocarburants pour atténuer le changement climatique, soulignant que leur développement pourrait même conduire à accroître les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES). Pourtant, dans sa Communication du 6 juin, la Commission ne prend manifestement pas en compte les impacts néfastes du développement à large échelle des agrocarburants s'agissant de la stratégie en matière d'énergies renouvelables après 2020.

Un avenir durable pour l'Europe ne peut se faire au détriment de millions de familles dans les pays en développement. Substituer aux carburants fossiles les agrocarburants dérivés de cultures alimentaires n'est pas la solution à la crise climatique et ne peut faire partie du futur énergétique de l'Europe après 2020. Vous avez l'opportunité de montrer l'exemple en plaidant auprès de vos collègues européens pour qu'au cours des prochains mois, la politique européenne en matière d'énergies renouvelables tienne enfin compte des impacts néfastes de l'objectif de 10% d'énergies renouvelables dans les transports sur la sécurité alimentaire et l'accès à la terre dans les pays en développement. Cette cible des 10 % devrait être abandonnée (tout en maintenant inchangé l'objectif global de 20 % d'énergies renouvelables en 2020) et la stratégie de l'Union européenne en matière d'énergies renouvelables au-delà de 2020 ne devrait inclure aucune nouvelle cible relative au secteur des transports.

En vous remerciant des suites que vous donnerez à cette demande, soyez assuré, Monsieur le Secrétaire d'État, de notre plus haute considération.

Stéphane Desgain, CNCD  
François Polet, Centre Tricontinental  
Noé Lecocq, Fédération Inter-Environnement Wallonie  
Florence Kroff, FIAN Belgium  
Betty Beys, Pesticides Action Network Belgium  
Stéphane Parmentier, Oxfam-en-Belgique

Contact : Stéphane Parmentier : [spa@oxfamsol.be](mailto:spa@oxfamsol.be) ; 02/501.67.07

---

<sup>1</sup> L'étude de l'ILC estime à 203 millions d'hectares la superficie mondiale de terres concernées par des transactions foncières à large échelle (au moins 200 hectares) entre 2000 et 2010, dont 71 millions d'hectares ayant fait l'objet de vérifications croisées.